

Exit les emplois d'avenir professeur : pas de petites économies pour le Premier Ministre !

La suppression des 8000 emplois d'avenir professeur (EAP) à la rentrée 2015, c'est le dernier coup de rabet budgétaire décidé par le gouvernement dans l'Education nationale : 22 millions d'euros récupérés....

Réservés aux étudiants boursiers, dispositif contestable par ailleurs, les étudiants effectuant 12 heures en établissements pour ...900 € en plus de leurs études et ne pouvant ainsi devant la lourdeur des tâches demandées se trouver en situation de réussite aux concours, ce dispositif prend fin de façon brutale alors que des jeunes avaient postulé en juin 2015.

Le gouvernement a trouvé moins cher : la mise en place de l'apprenti professeur avec un contrat d'apprentissage qui fera donc office de professeur en alternant université et service devant élèves pour moins de 1000 € lui aussi.

On pourrait dire que le salaire est le même.....oui, mais le raisonnement est autre : sur un contrat d'EAP, les étudiants pouvaient postuler quelle que soit la faculté d'origine, quelle que soit la discipline. Les apprentis professeurs seront eux recrutés en fonction des besoins de chaque académie et des disciplines en déficit. Pour 2015, les nominés sont la Guyane (200), Créteil (120 professeurs des écoles).

L'introduction de l'apprentissage dans la fonction publique, c'est un coup porté au statut général, à son mode de recrutement par concours, c'est le début de la privatisation du statut. Prenons un exemple très simple : des professeurs des écoles sont sur liste complémentaire dans l'académie de Créteil. La ministre s'était engagée compte tenu du nombre de postes non pourvus à les nommer comme fonctionnaires stagiaires. Seuls quelques uns l'ont été. Pour le reste elle pourra prendre dans les 120 apprentis prévus pour Créteil qui eux n'ont pas de déroulement de carrière, pas de droits, et ne deviendront pas titulaires. Un professeur des écoles qui débute, certes ne touche plus que 11% au-dessus du SMIC, mais là ce sera moins que le SMIC....et sans statut. Une autre économie sera donc faite : avec 300 apprentis, c'est 600 € par personne et pas mois qui sont économisés CQFD (différence entre SMIC brut et salaire indiciaire 1er échelon).

La poursuite de l'austérité, du pacte de responsabilité, « la maîtrise de la dépense publique pour faire baisser le coût du travail » (Manuel Valls, Les Echos, 24.08.2015) implique de sortir du statut général de la fonction publique, de baisser le nombre des fonctionnaires, de s'affranchir des postes aux concours, de payer une misère des « apprentis professeurs ».

Pour la FNEC FP FO, la question de la grève pour toutes les catégories de personnels est posée. Elle propose aux personnels de se réunir dans les établissements, les secteurs, les services dès la pré-rentrée, pour mettre en discussion la préparation de la grève pour la satisfaction des revendications urgentes. Sur cette base, elle s'adresse aux autres organisations à tous les niveaux. La FNEC FP FO a déposé un préavis de grève à compter du 31 août.